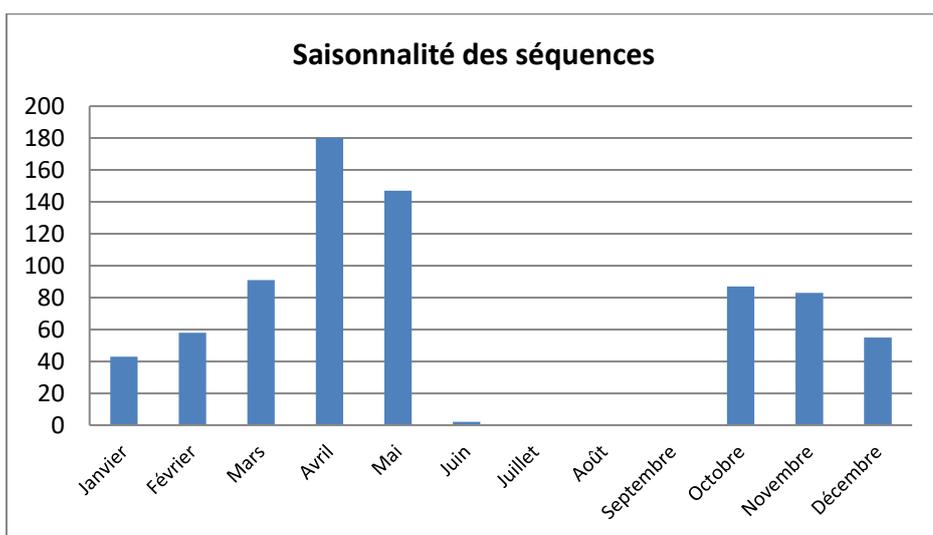


La pêche de loisir aux filets sur l'estran girondin en 2017

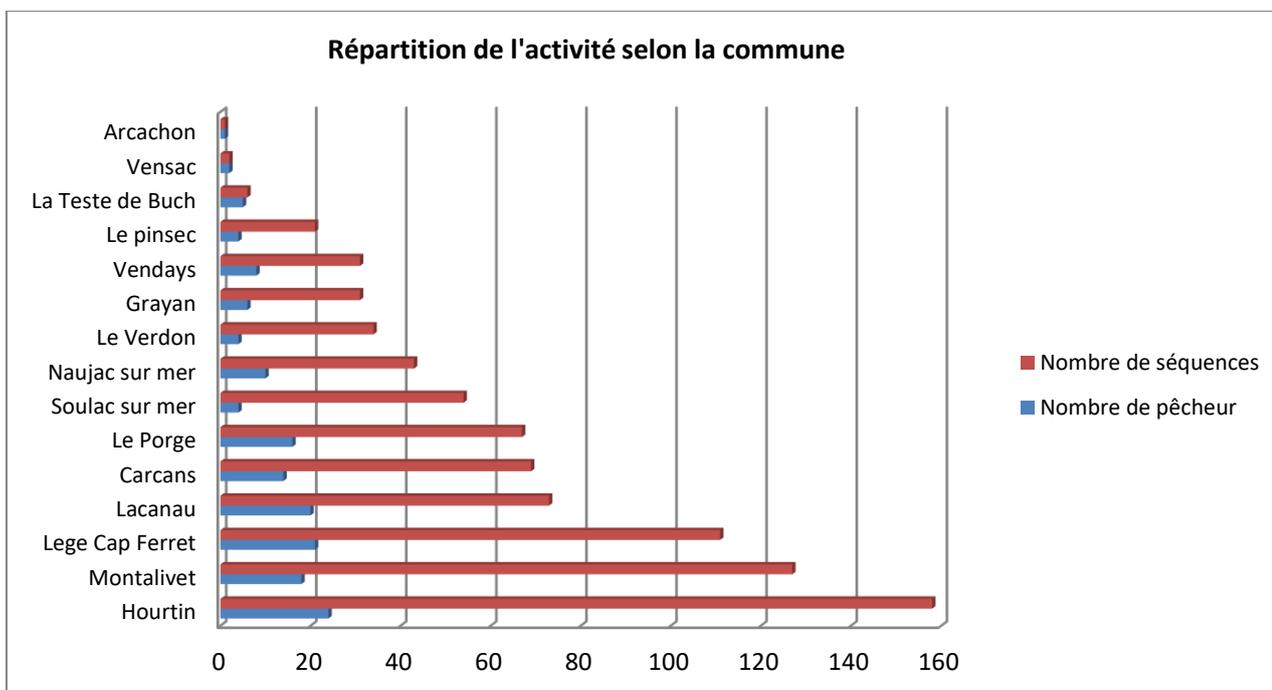
Les pêcheurs

Pour l'année 2017, 266 autorisations de pêche ont été délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Arcachon.

L'activité déclarée dans les fiches de pêche¹ Définition de la séquence de pêche: le pêcheur pose son filet à la basse mer et le relève 12 heures plus tard à la basse mer suivante



- 157 pêcheurs ont rendu une fiche de pêche
- 854 séquences de pêche dont :
 - * 748 indiquant la date et le mois
 - * 64 séquences sans captures (7%)
- l'activité maximale a été enregistrée le 8 avril: 18 pêcheurs ont posé un filet



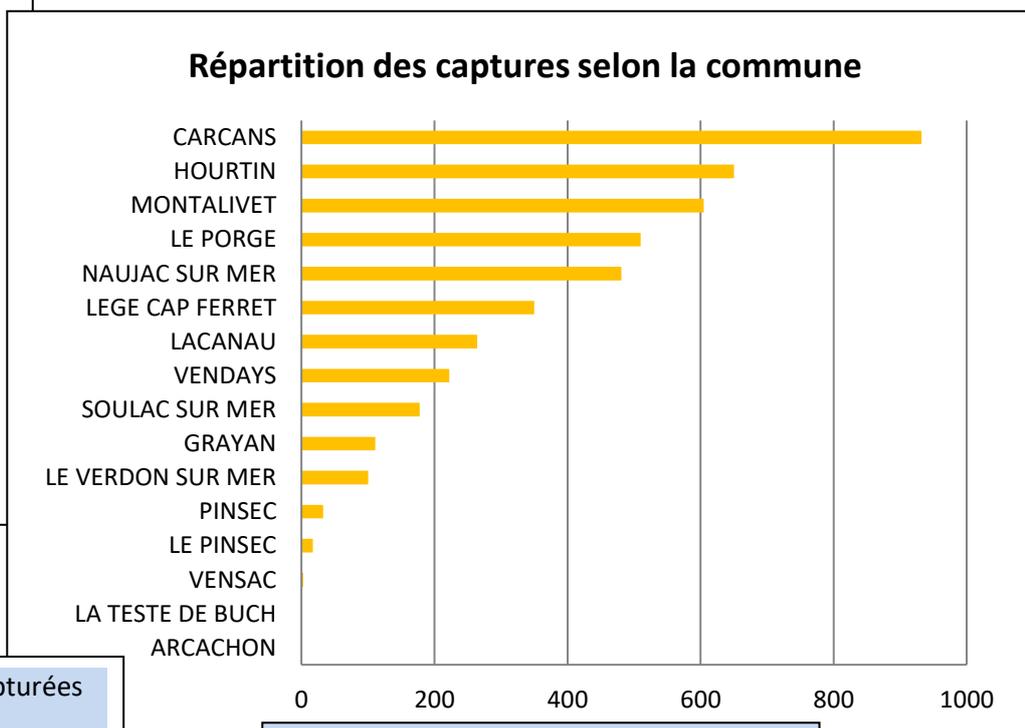
¹ La pratique de pêche au filets, sur l'estran, est soumise à une obligation de déclaration- arrêté annuel de la préfecture de la gironde

Les captures déclarées dans les fiches de pêche

Espèces	poids (kg)
Mulets d'Europe	1273
Bar commun	468
Dorade grise	637
Maigre	437
Bar tacheté	362
Maquereau commun	178
Dorade royale	177
Sole commune	157
Sar commun	139
Aloses diverses	136
Marbré	76
Seiches diverses	72
Raies diverses	70
Sole blonde	37
Chinchard commun	28
Turbot	21
Bogue	9
Flet	8
Merlu commun	6
Tacaud commun	4
Saumon	2,4
Hareng	2
Araignée de mer	2
Torpille marbrée	2
Limande	0,8
Orphie commune	0,6

Espèces principales	Mulets d'Europe	Bar commun	Dorade grise	Maigre
% poids total	28	11	14	9
Nb de séquences avec captures	436	220	264	113
Poids moyen/seq. (kg)	2.9	3.3	2.4	3.8
Poids maxi/ seq. (kg)	23	12	17.3	51
Poids mini/seq. (kg)	0.2	0.4	0.25	0.2
Ecart type	2.96	1.74	3.06	7.8

Détails pour les 4 premières espèces



25 espèces ou groupes d'espèces capturées pour un poids total de 4 304 kg

-Poids moyen/séquence: 5.4 kg

-Poids total maximum déclaré/pêcheur/an: 234 kg réalisés en 7 séquences

-Poids total minimum déclaré/pêcheur/an: 1 kg réalisé en 1 séquence

En moyenne, un pêcheur actif

- pêche 5 fois dans l'année

-capture annuellement 27 kg de poissons